

L'hon. M. Harkness: Nous ne voulons plus entendre de chiffres du bureau de la statistique Martin.

L'hon. M. Martin: Ce que vous voulez, c'est la vérité.

L'hon. M. Harkness: Oui.

L'hon. M. Martin: Vous voulez une déclaration exacte.

L'hon. M. Harkness: Je vous en ai faite une.

L'hon. M. Martin: Ce que vous voulez vraiment, c'est une déclaration exacte.

L'hon. M. Harkness: Je vous l'ai faite. Je vous demande à quelle page vous vous reportez.

L'hon. M. Martin: Examinez mes chiffres pour voir s'ils sont exacts?

M. le président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre les honorables députés, mais leur échange de paroles et la façon dont il se poursuit ne sont pas tout à fait parlementaires. Si le ministre désire interrompre l'honorable député d'Essex-Est, il doit lui demander la permission de poser une question ou il peut invoquer le Règlement ou poser la question de privilège, mais le président ne peut pas permettre un tel échange de paroles d'un côté à l'autre de la Chambre.

L'hon. M. Harkness: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Si l'honorable député se propose de citer des chiffres provenant d'une publication officielle, d'après les règles de la Chambre il doit donner le nom de cette publication et le numéro de la page où figurent ces chiffres.

L'hon. M. Martin: Je vous remercie, monsieur le président, de votre intervention, qui m'aidera sans doute beaucoup à poursuivre le fil de mon raisonnement. (*Exclamations*) J'apprécie votre intervention à sa valeur, monsieur le président, même si j'admets qu'une partie de la demande du ministre de l'Agriculture n'est pas injuste. Comme nous siégeons en comité, je vais poursuivre mes observations et lorsque je reviendrai sur ce point je donnerai le numéro exact des pages que je n'ai pas sous la main en ce moment.

L'hon. M. Harkness: Eh bien...

L'hon. M. Martin: Cela n'amoindrira pas la force du raisonnement. Si mon honorable ami veut prononcer mon discours, il est bien libre de le faire; toutefois, je lui dirai que ce ne sera sans doute pas exactement le même genre de discours que je suis sur le point de prononcer.

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, il me faut insister pour qu'on observe le Règlement. Si l'honorable député veut citer des chiffres qu'il dit tirés d'une publication

officielle, il doit donner le titre de la publication, ainsi que l'année et le numéro de la page qu'il cite.

L'hon. M. Martin: Votre demande est parfaitement équitable, et je me propose de le faire. J'ai dit que je remettais à plus tard cette partie de mon exposé afin de pouvoir, en y revenant, indiquer la page et l'autorité en cause.

L'hon. M. Harkness: C'est parfait.

L'hon. M. Martin: Mais je conteste maintenant la déclaration du ministre où il dit que depuis son arrivée au pouvoir il a pu enrayer la hausse des frais de production. Soit dit en passant, à propos de la hausse des frais de production, le gouvernement n'a pas encore répondu à la Fédération des agriculteurs ni au Conseil interprovincial des syndicats agricoles qui demandaient l'établissement de méthodes et d'instructions permettant d'évaluer avec plus d'exactitude les frais de production agricole. Alors qu'on agite les questions de versements d'appoint, de déséquilibre entre les prix de vente et les prix de revient, des difficultés d'écoulement des produits agricoles, des problèmes d'achat qui assaillent le cultivateur, le gouvernement devrait, vu que ces organismes agricoles persistent dans leurs exigences, jeter les bases d'une évaluation plus précise des éléments du prix de revient agricole.

Le ministre ne peut s'en tirer en disant: pourquoi le gouvernement dont vous faisiez partie ne l'a-t-il pas fait? C'est la réponse classique que nous sert le gouvernement actuel à toute question imaginable qui lui est posée. Cette mesure aurait peut-être dû être adoptée il y a longtemps. En fait, j'irais même jusqu'à dire qu'elle aurait dû être prise non pas "peut-être", mais effectivement. Cependant les honorables députés siègent maintenant sur les banquettes ministérielles et les cultivateurs demandent cette évaluation; à mon avis, le retard qu'apporte le gouvernement à répondre à leur demande révèle l'élargissement du fossé entre les promesses qu'il a faites en vue de gagner les élections et les programmes auxquels ces promesses aboutissent maintenant qu'il est sûr de la durée de son mandat et se carre joyeusement dans le fauteuil des puissants.

Fait significatif, en citant la *Revue d'actualité agricole*, numéro de janvier 1959, le ministre a omis un paragraphe très important. J'aimerais revenir au discours qu'il a prononcé le 23 janvier 1959; on le trouve à la page 267 du *hansard*. Voici la citation du ministre:

Les prix payés par les cultivateurs en 1958 pour les denrées et services dont ils ont besoin pour leur production et pour vivre n'ont augmenté que d'un peu plus de 1 p. 100 par rapport à ceux de 1957.